

Besançon, le 14 octobre 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Vente de l'hôpital Saint-Jacques : arrêt des négociations avec l'opérateur ADIM VINCI**

Le conseil de surveillance du CHU de Besançon a été informé aujourd'hui de l'arrêt des négociations avec ADIM VINCI concernant la vente du site de Saint Jacques.

Pour rappel, une promesse de vente a été signée le 13 décembre 2019 entre le CHU et l'opérateur ADIM VINCI pour préparer la cession du site hospitalier de Saint-Jacques et assurer l'avenir de cet ensemble immobilier remarquable.

Cette promesse devait être suivie d'un acte de vente, à condition de lever un certain nombre de conditions préalables tenant aux opérations de démolition, de désamiantage, de fouilles archéologiques préventives, etc...

Après plus d'un an et demi d'études menées par ADIM VINCI avec le concours constant du CHU, la complexité du site a empêché de lever une partie non négligeable de ces quinze conditions suspensives, qui sont au bénéfice d'ADIM-VINCI.

Un courrier d'ADIM VINCI en date du 21 juin dernier a constaté qu'il était impossible de lever certaines de ces conditions suspensives importantes.

Le CHU et ADIM VINCI se sont donc rapprochés comme prévu dans la promesse pour étudier les incidences de la non réalisation de ces conditions suspensives. Dans ce cadre, l'opérateur a revu son offre d'acquisition à la baisse.

Après des échanges approfondis, et malgré les efforts faits par chacune des deux parties, le CHU n'a pu accepter cette nouvelle proposition. En effet, le nouveau montant de cette vente est très nettement en deçà de l'offre initiale. Elle comporte en outre une nouvelle condition suspensive pouvant conduire à une seconde révision de prix à la baisse avant la fin de l'opération.

Le CHU a donc été amené à constater la caducité de la promesse de vente.

#### **Pour mémoire, la cession du site devait comporter deux phases :**

- La première phase est effective depuis 2020 et concerne la vente :
  - d'une parcelle de Saint-Jacques à Grand Besançon Métropole pour le projet de construction de la Grande bibliothèque ;
  - de la cour d'honneur et du jardin à la Ville de Besançon.

#### **Contact presse**

Valérie Lagier – Tél. 03 81 21 86 61 – [vlagier@chu-besancon.fr](mailto:vlagier@chu-besancon.fr)

- La seconde concerne les autres espaces et bâtiments pour lesquels ADIM VINCI s'est porté acquéreur. C'est cette seconde phase qui est aujourd'hui remise en cause.

### **Une opération techniquement complexe**

L'opération de la seconde phase s'avère plus complexe que prévu sur le plan technique. Un certain nombre de paramètres viennent en effet peser sur le projet, en particulier :

- le besoin de faire réaliser des fondations spéciales ;
- le coût beaucoup plus important que prévu des travaux de démolition et de désamiantage ;
- l'incidence forte sur le projet en termes de calendrier et de coût des sondages et fouilles archéologiques préventives.

### **Le projet de vente perdure**

Le CHU va désormais s'attacher à trouver une solution alternative pour faire aboutir le projet de vente du site. La soutenabilité financière du projet est l'une des conditions à laquelle le CHU ne peut déroger. Pour rappel, la cession du site de Saint-Jacques s'inscrit dans le projet de regroupement et de modernisation de l'ensemble des activités de l'établissement sur un site unique, celui de Jean-Minjoz.

**La fin de ces négociations avec ADIM VINCI ne remet pas en question le calendrier de la remontée des activités du CHU de Besançon sur le site de Jean-Minjoz prévue fin 2024.**